



Mairie d'AUBY
Attribution Création de deux aires de jeux
et d'un city stade au quartier du Bon Air
Décision n° 2025/089/MP

Publié le 15 mai 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ;

Considérant le DCE relatif au marché « Création de deux aires de jeux et d'un city-stade au quartier du Bon Air ».

- Lot 1 : Création d'aires de jeux rue Etienne Dolet et Paul Langevin
- Lot 2 : Création d'un city stade rue Paul Langevin

Considérant que le montant total du marché est estimé 150 000.00 € HT;

Vu la décision de l'administration du 7 mars 2025 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 14 Avril 2025 à 17h00;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 11 août 2025;

Considérant que quatre (4) offres sont parvenues pour le Lot 1 : Création d'aires de jeux rue Etienne Dolet et Paul Langevin ;

Considérant que quatre (4) offres sont parvenues pour le Lot 2 : Création d'un city stade rue Paul Langevin ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit

Lot 1 : Création d'aires de jeux rue Etienne Dolet et Paul Langevin
BONNET S.A.S. Groupe TERENVI - 37, rue du 8 mai 1945 62 640 MONTIGNY
EN GOHELLE
Pour un montant de 65 273,70 € HT soit 78 328,44 € TTC

Lot 2 : Création d'un city stade rue Paul Langevin
SAS CAMMA SPORT - Z.A. du Hindré - 9, rue de la Croix du Hindré - 35310
BRÉAL-SOUS-MONTFORT
Pour un montant de 82 958,00 € HT soit 99 549,60 € TTC

Mairie d'AUBY
Attribution Création de deux aires de jeux
et d'un city stade au quartier du Bon Air
Décision n° 2025/089/MP

Le Maire,

Décide

Article 1^{er}

D'approuver le rapport d'analyse des offres.

Article 2

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres,

Lot 1 : Création d'aires de jeux rue Etienne Dolet et Paul Langevin
BONNET S.A.S. Groupe TERENVI - 37, rue du 8 mai 1945 62 640 MONTIGNY
EN GOHELLE
Pour un montant de 65 273,70 € HT soit 78 328,44 € TTC

Lot 2 : Création d'un city stade rue Paul Langevin
SAS CAMMA SPORT - Z.A. du Hindré - 9, rue de la Croix du Hindré - 35310
BRÉAL-SOUS-MONTFORT
Pour un montant de 82 958,00 € HT soit 99 549,60 € TTC

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 15/05/2025

Franck VALEMBOS,

1^{er} adjoint au Maire